

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MAI 2022

L'an deux mil vingt-deux, le trente mai, vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame RABLINEAU Jeannine, Maire.

Présents : RABLINEAU Jeannine, DENIS Jean-Noël, DURAND René, BRAUD Marie, MARTEL Caroline, TORCHEUX Frédéric, PINTO Miguel, MORISSEAU Christian, PONCHON Marcel.

Absents excusés : BON Erwan, ROUX Vincent.

Monsieur PINTO Miguel a été nommé secrétaire de séance.

Ordre du Jour :

- ↳ Choix d'un nouvel exploitant pour le commerce multi-services ;
- ↳ Délibérations diverses ;
- ↳ Questions diverses.

I – CHOIX D'UN NOUVEL EXPLOITANT POUR LE COMMERCE MULTI-SERVICES

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal, que la commission « Finances » s'est réunie le 17 mai 2022, avec les représentants du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays du Bocage (PETR) afin d'étudier les candidatures à la reprise du commerce multi-services.

Un document d'orientation et d'évaluation a été élaboré avec l'aide du PETR, ce qui a ainsi permis de définir une grille de notation pour chaque candidat. Plusieurs paramètres ont été pris en compte : profil, financement et projet.

Au vu de ces résultats un classement a été établi. Deux candidats ont obtenu la même note, mais l'un d'entre eux s'est désisté la semaine dernière. Il reste donc un candidat ayant obtenu le meilleur résultat.

Madame le Maire donne lecture du rapport final et demande aux conseillers municipaux de bien vouloir délibérer en fonction des éléments présentés.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de valider le rapport établi et retient donc la candidature du candidat arrivé en tête du classement, à savoir Madame GUENEE épouse BON Emmanuelle.

Ensuite, elle précise qu'un bail commercial sera établi chez le notaire, pour la location du commerce, du logement, de la licence IV, du mobilier et du matériel communal. Le montant du loyer est à fixer (actuellement : commerce 327,12 € HT + 65,42 € TVA, logement 64,03 € non-soumis à TVA).

Tous les frais notariaux seront à la charge de l'exploitant. Un dépôt de garantie équivalent à un mois de loyers sera exigé.

Elle demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir fixer le montant des loyers et de l'autoriser à signer le bail commercial, ainsi que toute pièce à intervenir.

Ils décident de fixer le loyer mensuel de l'ensemble à 350 € HT soit 420 € TTC.

Pour ce qui concerne les dépenses qui ont dû être réalisées, elle fait le récapitulatif des sommes déjà engagées, et celles à venir.

- Nettoyage complet des locaux était plus que nécessaire, il a coûté 2 115,36 € TTC ;
- Nettoyage hotte / remplacement VMC et plaques lumineuses, pour 2 313,90 € TTC ;
- Contrôle et remplacement des extincteurs, 811,62 € ;
- Réparation des casiers réfrigérés du bar, 1 396,18 € TTC ;
- Remplacement de la toile du store pour 360 €

À cela, il faudra ajouter les diagnostics obligatoires.

Également la dépose de l'enseigne, et le remplacement du bardage bois, ont été chiffrés pour 5 023,20 € TTC.

Madame le Maire demande si le Conseil Municipal retient cette offre : il décide d'autoriser Madame le Maire à signer le devis de l'entreprise Quesnée, pour le bardage, pour un montant de 5 023.20 € TTC.

II - DELIBERATIONS DIVERSES

- VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Noël DENIS, 1^{ER} adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par Madame RABLINEAU Jeannine, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1°) lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT
COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL : ASSAINISSEMENT						
Résultats reportés		20 482.32		77 493.98		97 976.30
Opérations de l'exercice	18 645.92	1 262.92	1 262.92	8 135.00	19 908.84	9 394.92
TOTAUX	18 645.92	21 745.24	1 262.92	85 628.98	19 908.84	107 374.22
Résultats de clôture		3 099.32		84 366.06		87 465.38
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES						
RESULTATS DEFINITIFS		3 099.32		84 366.06		87 465.38

2°) Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4°) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

III - QUESTIONS DIVERSES

- Organisation des bureaux de vote pour les élections législatives.

Autres questions : néant

Séance terminée à 20h30.

Le Maire,